

**Autorisation de prélèvement pour fins des affaires  
de l'Association des retraités de l'École Polytechnique**

Je, soussigné, par la présente, autorise le Trust Royal à prélever, pour un an, un montant égal à 0,5 % sur ma rente mensuelle de retraite comme cotisation spéciale telle que déterminée par l'assemblée générale de l'Association des retraités de l'École Polytechnique (AREP) lors de l'assemblée générale spéciale tenue le 15 octobre 2005 afin de constituer un fonds de défense des droits de tous les membres retraités.

J'autorise également le Trust Royal à verser le montant des déductions prévues aux présentes au trésorier de l'AREP.

En foi de quoi j'ai signé à \_\_\_\_\_

ce \_\_\_\_<sup>e</sup> jour du mois de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_.

Nom : \_\_\_\_\_

(en lettres moulées)

Signature : \_\_\_\_\_

Secrétariat de l'AREP  
10170 rue Parthenais  
Montréal, Qué H2B 2L5

## BUREAU DE DIRECTION

Président  
Raymond Mayer  
Vice-président  
André Maheux  
Secrétaire  
Henri Yelle  
Trésorière  
Nicole Forest  
Président sortant  
Gabriel Garneau

18<sup>e</sup> Assemblée annuelle de l'AREP, le mercredi 14 juin 2006

## CONVOCAATION

L'Association des retraités de l'École Polytechnique, AREP, convoque tous ses membres à sa 18<sup>e</sup> Assemblée annuelle qui se tiendra le mercredi 14 juin de 9h30 à 10h30 en la salle B-316 de l'École Polytechnique.

À 10h30, vous *pourrez* assister à l'Assemblée annuelle du Régime de retraite à l'amphithéâtre Bell – salle C-631, assemblée pour laquelle le Régime vous a déjà transmis un avis de convocation.

À 12h15, vous avez à nouveau déjà été convoqués par le Régime de retraite à une Assemblée spéciale en vue de l'élection de vos deux représentants retraités au Comité de retraite.

Finalement, la réunion d'élection sera suivie d'un repas à la Galerie Rolland, courtoisie de M. le directeur Robert Papineau.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de l'Assemblée de l'AREP, un résumé de l'année de la part du président, le bottin des retraités version 2006, les procès-verbaux de l'Assemblée générale annuelle du 25 mai 2005 et de l'Assemblée générale spéciale du 15 octobre 2005 et un projet de modifications à la constitution de notre Association.

***Nous vous prions de lire les documents pour en éviter la lecture en assemblée.*** Comme il est très difficile de modifier tout document en assemblée, nous vous demandons de faire toute proposition de changement auprès du soussigné au (514) 384-2522 ou à [henri.yelle@polymtl.ca](mailto:henri.yelle@polymtl.ca) au plus tard le lundi 5 juin.

Voilà une occasion à ne pas manquer de revoir vos anciens collègues de travail. Inscrivez-la dès maintenant à votre agenda.

Le Secrétaire de l'AREP au nom du Bureau



Henri Yelle

P.-S. :

Si vous êtes en règle avec votre Association, merci; si vous voulez le devenir, il suffit de communiquer avec la trésorière ou le secrétaire.

## BUREAU DE DIRECTION

Président  
Raymond Mayer  
Vice-président  
André Maheux  
Secrétaire  
Henri Yelle  
Trésorière  
Nicole Forest  
Président sortant  
Gabriel Garneau

Le 11 mai 2006

Monsieur Raymond Mayer  
Président  
Association des retraités  
de l'École Polytechnique

Monsieur le président,

J'ai vérifié les États financiers de l'Association des retraités de l'École Polytechnique (AREP) pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2005 au 30 avril 2006.

Après avoir pris connaissance des transactions comptables, avec preuve à l'appui et, à mon avis, ces États financiers présentés par la trésorière, Nicole Forest, sont exacts.

Je profite de l'occasion pour la remercier de son travail et de sa générosité.

Agréez, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Jeanne Robitaille  
Vérificatrice  
Membre de l'AREP

# ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE (AREP)

## PROCÈS-VERBAL DE LA 18<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ANNUELLE

tenue le mercredi 14 juin 2006, à 9 h 30 au B-316 de l'École Polytechnique

Étaient présentes: Environ 45 personnes

Président d'assemblée: M. Raymond Mayer, président de l'AREP

Secrétaire d'assemblée: M. Henri Yelle, secrétaire de l'AREP

---

### **1. Ouverture de l'Assemblée**

Le Président ouvre l'assemblée à 9 h 40.

Le quorum est satisfait (plus de 15 membres).

La charte de l'association stipule que l'assemblée annuelle doit se tenir avant le 31 mai de l'année. Or, comme l'assemblée a lieu cette année après cette date, une résolution de l'assemblée des membres devient nécessaire pour régulariser la situation.

Une telle proposition, dûment appuyée, est adoptée à l'unanimité.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Au point 3, une correction est apportée à la date de tenue de la 17<sup>e</sup> Assemblée générale; la date est corrigée pour lire le 25 mai 2005 plutôt que le 22 mai 2005.

Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est adopté tel que corrigé à l'unanimité.

### **3. Procès-verbal de la 17<sup>e</sup> Assemblée annuelle tenue le mercredi 25 mai 2005**

#### a) Adoption

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la 17<sup>e</sup> Assemblée annuelle est adopté à l'unanimité en Assemblée sans modification.

b) Affaires qui en découlent

Art. 4 Dans son allocution, M. Sanschagrín mentionnait l'an dernier que le déficit de solvabilité du régime de retraite était de 30 M\$. On verra ce matin, à la réunion du régime de retraite, où en est rendu ce déficit.

Art. 6 Le président de l'AREP de l'époque, M. Gabriel Garneau, rapportait les difficultés que l'association rencontrait à faire corriger l'erreur d'indexation de 2003. Ce problème est maintenant réglé sur le fond; il reste à voir comment la correction sera appliquée.

Art. 10 Dans son message, le nouveau président élu, M. Raymond Mayer, mentionnait que sa priorité était de faire débloquer le dossier de l'indexation de 2003. C'est maintenant chose faite.

#### **4. Procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale tenue le samedi 15 octobre 2005**

a) Adoption

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale tenue le 15 octobre 2005 est adopté à l'unanimité en Assemblée sans modification.

b) Affaires qui en découlent

Art. 1 L'AREP est toujours incorporée et a donc un statut légal.

Art. 4 Il n'a pas été nécessaire d'intenter un recours en justice pour le litige relatif à l'indexation des rentes, comme il était mentionné dans la première proposition du Bureau et qui avait été adoptée par l'assemblée.

En ce qui concerne la deuxième proposition du Bureau qui constituait une autorisation de lever une cotisation spéciale, la réponse des membres a été enthousiaste : 280 des 363 retraités ont accepté de défrayer cette cotisation.

Art. 5 L'assemblée avait donné au Bureau le mandat de s'informer auprès des autres associations quant aux possibilités d'un éventuel recours en justice dans le dossier des placements *Lancer*. L'AREP a été contactée à ce sujet; pour le moment, nous n'avons pas de réponse.

#### **5. Revue de l'année par le président**

Au cours de l'année, le Bureau s'est adjoint deux collaborateurs : MM. Jean Rousselet et Denis N. Beaudry.

Le Bureau a tenu plusieurs réunions au cours de l'année et a tenu ses membres au courant via des bulletins d'information. Il a bien l'intention de continuer ces deux pratiques au cours de l'année qui vient.

Avant le référendum de décembre 2005, les relations avec l'École étaient plutôt tendues. Depuis, elles se sont beaucoup améliorées.

En mai dernier, l'AREP a déposé auprès de l'École un document d'entente pour créer un cadre de relation. Le document a été bien reçu et on a tout lieu de croire qu'on procédera à la signature d'une entente à l'automne.

Par contre, les relations actuelles avec le Comité de retraite ne sont pas aussi harmonieuses. Le Comité de retraite est notre fiduciaire : il devrait fonctionner dans la transparence. Nous avons demandé de participer aux travaux du Comité de retraite et d'être informés sur les modalités de redressement de l'indexation : ces demandes nous ont été refusées. Nous avons cependant espoir qu'une entente avec l'École améliorera les choses.

De toute façon, il est essentiel d'établir un canal de communication efficace entre l'AREP et le Comité de retraite. Pour continuer à atteindre cet objectif, le Bureau suggère à ses membres d'élire deux candidats pour bien représenter les retraités au Comité de retraite. Ce sont M. Gabriel Garneau comme membre votant et M. René Tinawi comme membre non votant, mais bénéficiant de toutes les autres prérogatives d'un membre à part entière. Ces candidatures seront proposées par le président de l'AREP lors de l'élection que tiendra le Comité de retraite au terme de cette assemblée et elles seront dûment appuyées par des membres du Bureau. Un vote secret sera demandé pour assurer aux membres toute la liberté de voter pour les candidats de leur choix.

## 6. Rapports de la trésorière et de la vérificatrice

La Trésorière présente son rapport pour l'année se terminant le 31 mai 2006. On y trouve les informations suivantes :

SOLDE au 1 <sup>er</sup> mai 2005	x xxxxxxx \$
REVENUS	
Cotisationsxxxxxxxx	
	xxxxxxxxx \$
DÉPENSES	
Fournitures de bureau	xxxxxx
Documents aux membres	xxxxxx
Frais de représentation	xxxxxx
Divers xxxxxx	
	xxxxxxxxx \$
SOLDE au 30 avril 2006	xxxxxxxx \$

Absente cette année, la Vérificatrice a fait parvenir au Bureau une lettre qui confirme l'exactitude des résultats financiers présentés à l'Assemblée par la trésorière.

## 7. Modifications à la constitution.

Le vice-président, M. André Maheux, passe en revue les modifications proposées dans le texte révisé de la constitution qui a été envoyé aux participants.

Il insiste en particulier sur l'article 4 qui définit qui est membre de l'AREP. Dorénavant, est membre de l'AREP celui qui reçoit une prestation du régime de retraite et qui acquitte le montant de la cotisation annuelle (12\$).

À l'article 5, on ajoute «...lors de l'assemblée générale *annuelle*.».

À l'article 8, on ajoute «*Sauf pour le président sortant, les membres.....*».

Discussion :

- a) Doit-on prévoir un mécanisme pour assurer une rotation des membres du Bureau?

Pour le moment, étant donné les échéances de mandat, le problème ne se pose pas. Aussi, le président sortant est toujours là pour assurer une certaine continuité au sein du Bureau. Dans sa grande sagesse, l'assemblée conclut que l'on verra en temps et lieu si le problème vient à se poser.

- b) À l'article 9 – ÉLECTIONS, il est suggéré que le président d'élection **demande de voter de nouveau** dans le cas d'égalité des votes. Pourquoi demander un nouveau vote en cas d'égalité?

Pour ne pas placer le président dans la position inconfortable de détenir le vote prépondérant.

Sur proposition dûment appuyée, les modifications proposées à la constitution sont adoptées à l'unanimité.

## 8. Retour sur les autorisations de cotisation spéciale.

Puisqu'il n'a pas été nécessaire d'avoir recours à l'autorisation de cotisation spéciale, il est suggéré de détruire les autorisations qui avaient été signées par les membres.

Une proposition à cet effet dûment appuyée a été adoptée à l'unanimité.

## 9. Élections au Bureau

Poste de vice-président

Le mandat de M. Maheux, en remplacement de M. Claude Richard vient à échéance.

Une proposition à l'effet d'élire M. André Maheux au poste de vice-président pour un mandat de deux ans est dûment appuyée et adoptée à l'unanimité.

Nomination d'un vérificateur

Mme Jeanne Robitaille, avec son approbation, est nommée comme vérificatrice pour une période de deux ans.

## 10. Clôture de l'assemblée

Une proposition est faite de reconnaître la participation de M. Gérald Gagnon et M. François Brière comme nos représentants au Comité de retraite et de les remercier bien chaleureusement.

La proposition est bien reçue, appuyée et adoptée. Les applaudissements sont vigoureux.

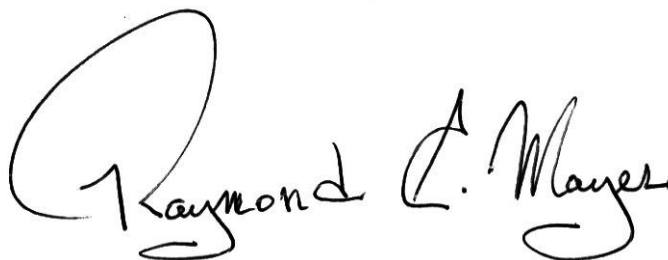
Une proposition est faite de féliciter les membres du Bureau pour leur travail durant l'année qui vient de se terminer.

La proposition est bien reçue, appuyée et adoptée. Les applaudissements sont bien sentis.

À 10h30, l'ordre du jour est épuisé et le Président déclare la levée de l'Assemblée.



Henri Yelle  
Secrétaire



Raymond Mayer  
Président

Adopté le 21 mai 2008



## Protocole entre l'École Polytechnique et l'Association des retraités

### **Faciliter les relations**

Polytechnique accorde une importance à ses personnes retraitées et elle tient à entretenir avec elles des liens privilégiés.

Les personnes retraitées possèdent une connaissance de Polytechnique et ont développé, au cours des années, un sentiment d'appartenance représentant un actif important pour Polytechnique. La participation de celles-ci peut à l'occasion être sollicitée par l'École pour des activités de représentation, de rayonnement, de formation et de tutoriat.

Par ailleurs, les personnes retraitées ont des besoins particuliers, distincts de ceux de la main-d'œuvre active. Pour mieux répondre à ces besoins, il importe de mettre en œuvre conjointement un ensemble de moyens qui serviront à cultiver et entretenir des relations harmonieuses avec les personnes retraitées, leur Association et Polytechnique.

### **Le rôle de l'Association**

L'Association des retraités représente les personnes retraitées auprès de Polytechnique afin de faciliter les communications entre celle-ci et ses personnes retraitées.

### **Des moyens à mettre en œuvre**

Afin d'améliorer et de maintenir les relations entre Polytechnique et l'Association, les moyens suivants sont proposés :

- un représentant de Polytechnique sera désigné en tant qu'interlocuteur pour les sujets courants;
- un représentant de l'Association sera désigné en tant qu'interlocuteur pour les sujets courants;
- Polytechnique fournira, au besoin et dans un délai raisonnable, les informations pertinentes qui concernent les personnes retraitées;
- des rencontres statutaires seront tenues régulièrement entre les parties;
- des rencontres particulières pourront être tenues au besoin;
- une liste des sujets à discuter sera établie et des priorités seront identifiées.

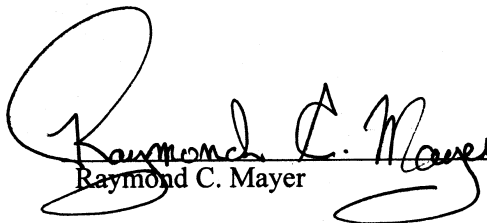

**Un agenda de départ**

Les points suivants seront discutés et convenus en priorité :

- la consultation entre Polytechnique et l'Association des retraités ;
- les moyens offerts par Polytechnique afin de supporter l'administration du secrétariat de l'Association;
- les moyens pris par les parties afin d'assurer des relations harmonieuses entre elles;
- les services qui sont offerts à l'Association ;
- les conditions, droits et privilèges offerts aux personnes retraitées.

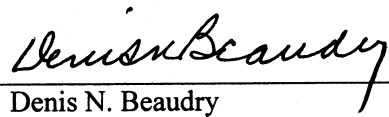
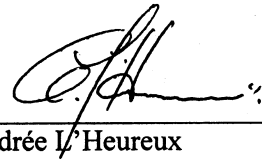
**Un bilan**

À chaque année, deux membres de l'Association des retraités dont le président, et deux membres de Polytechnique représentés par le directeur de la Direction des affaires institutionnelles et secrétariat général et le directeur du Service des ressources humaines feront le point sur l'application de ce protocole.

	20/12/06		20/12/06
Raymond C. Mayer	Date	Louise Jolicoeur	Date

Président  
Association des retraités  
de l'École Polytechnique

Directrice  
Direction des affaires institutionnelles et  
secrétariat général  
École Polytechnique

	20/12/06		20/12/06
Denis N. Beaudry		Andrée L. Heureux	

Conseiller  
Association des retraités  
de l'École Polytechnique

Directrice  
Service des ressources humaines  
École Polytechnique